RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Avocat / Avocate

Plaider pour faire valoir les droits de clients (personnes physiques ou morales) en les conseillant, en les représentant, en les assistant et en les défendant en justice, telle est la principale mission de l'avocat ou de l'avocate. Le conseil pour régler les conflits avant qu'ils ne soient portés sur la scène judiciaire fait aussi partie de ses tâches.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Statuts : **Libéral, Statut salarié**

Synonymes : Avocat / avocate civiliste, Avocat / avocate d'affaires, Avocat / avocate pénaliste

Métiers Associés : Avocat / avocate civiliste, Avocat / avocate d'affaires, Avocat / avocate pénaliste

Secteur professionnel : Droit et justice

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite faire respecter la loi, les règles, Je souhaite protéger et secourir



© Caroline Montagné/MJL/DICOM

Le métier

Représenter des personnes physiques et morales

Obéissant à la déontologie de sa profession, l'avocat ou l'avocate est un/e juriste qui conseille, assiste et représente ses clients (particuliers, entreprises, collectivités...). C'est-à-dire qu'il ou qu'elle agit en leur nom et place pour faire valoir leur demande ou leur défense, aussi bien en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions.

28 mentions de spécialisation

L'avocat ou l'avocate généraliste traite tous les types d'affaires civiles (droit de la propriété, de la famille, litiges avec des employeurs ou des commerces...) ou d'infractions pénales (contraventions, délits, crimes). Dans ce dernier cadre, il ou elle est présent/e lors des gardes à vue. Il ou elle peut également être spécialiste d'un droit particulier : droit des affaires, des assurances, du dommage corporel, des enfants, de l'environnement, immobilier, pénal, public, rural, du numérique et des communications, etc.

Conseil et négociation

L'avocat ou l'avocate a compétence pour rédiger des actes spécifiques (contrats de travail, statuts d'une société, actes dans le cadre d'une succession, d'un divorce...) ou contresigner certains actes sous seing privé (reconnaissance de dette, bail d'habitation ou commercial, etc.). Mandaté/e par plusieurs parties, il ou elle peut également assurer une mission de médiation conduisant à un accord amiable, afin d'éviter un procès. À lui ou à elle de négocier afin de trouver une solution favorable aux intérêts de son client. Enfin, en tant que conseil juridique, il ou elle défend les intérêts des entreprises de tous les secteurs d'activités, leur évitant ainsi des procès dommageables pour leur notoriété et leur économie.

Compétences requises

Rigueur et motivation

Pour remporter une affaire, l'avocat ou l'avocate consacre beaucoup de temps à l'étude des dossiers de ses clients. Doté/e d'une grande capacité de travail, il ou elle dispose d'un esprit logique, de synthèse et d'analyse. Tenu/e au secret professionnel et au devoir de loyauté, il ou elle est également très pris/e par les rendez-vous avec ses

clients. Rigueur, organisation, méthodologie, et bien sûr excellente mémoire, pour jongler d'un dossier à l'autre, respecter les procédures et le calendrier judiciaire (dates des audiences), vont de pair avec d'excellentes capacités rédactionnelles et la maîtrise des textes de loi, des règlements et de la jurisprudence.

Discrétion et charisme

Tenus au secret professionnel, les avocats sont témoins et dépositaires de toutes les difficultés (judiciaires, mais aussi économiques...) de leurs clients. Rassurants, charismatiques, ils se distinguent aussi par leur leur fort pouvoir de persuasion, surtout lorsqu'ils plaident au tribunal. Équilibrés, réactifs, ils savent gérer les tensions, notamment au moment de l'audience. Ils doivent aussi être capables de s'adapter à toutes les situations et de se remettre en question tous les jours.

Où l'exercer ?

Différentes réalités

La plupart des avocats exercent à titre libéral. Leurs activités diffèrent selon le type (taille, spécialisation...) et le lieu d'implantation du cabinet. Ils peuvent exercer en individuels, en tant que collaborateurs ou associés. Le quotidien d'un avocat ou d'une avocate dans un grand cabinet d'affaires n'a rien à voir avec celui d'un avocat ou d'une avocate généraliste dans un petit cabinet en province. Les premiers travaillent surtout sur des dossiers très spécialisés et ne plaident pas (ou peu). Les seconds traitent les affaires courantes : divorces, litiges commerciaux, infractions au Code de la route... au civil ou au pénal.

Plaidoirie et étude de dossiers

La plaidoirie (discours prononcé à l'audience) au tribunal est assurément le temps fort de la vie professionnelle des avocats, même s'ils passent une grande partie de leur emploi du temps dans leur cabinet, à recevoir leurs clients, à étudier leur dossier, à effectuer une veille ou des recherches juridiques pour vérifier des lois, des procédures, des règlements, la jurisprudence, etc.

Les études

Après le bac

5 ans pour préparer un master 2 en droit, réussir l'examen d'entrée en CRFPA (centre régional de formation professionnelle d'avocats) pour y suivre une formation de 18 mois sanctionnée par le Capa (certificat d'aptitude à la profession d'avocat), indispensable pour exercer.

bac + 7

→ Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Emploi et secteur

Des débuts modestes

Chaque avocat, pour exercer sa profession, doit appartenir à un barreau. Les débuts peuvent être difficiles et il faut faire ses preuves avant d'être intégré/e dans un grand cabinet ou de se voir confier des dossiers d'envergure. Les avocats exerçant à titre individuel doivent souvent accepter une multitude de petites affaires pour tenter de se faire un nom. Ainsi, les rémunérations varient beaucoup selon l'activité, la renommée et la localisation du cabinet. Les avocats spécialisés (droit des affaires, notamment) et qui assurent du conseil aux entreprises sont particulièrement recherchés. Enfin, les avocats peuvent être salariés (ou pas) d'entreprises dépourvues de service juridique pour régler des litiges complexes

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant

Variable. Non réglementés, les honoraires sont fixés par les avocats en fonction du temps passé, de la difficulté de l'affaire, des moyens financiers du client, etc. La notoriété, le lieu d'exercice et la spécialité jouent également sur les tarifs.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site du Conseil national des barreaux.

École de formation professionnelle des barreaux de la Cour d'appel de Paris.

Librairie

PARCOURS

Droit



Paru le 06/06/2024
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite faire respecter la loi, les règles →

Je souhaite protéger et secourir →

Autres métiers à découvrir

Magistrat administratif

Greffier administratif

Juriste contentieux

Avocat d'affaires

Greffier des tribunaux de commerce